

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Dans le cadre de la poursuite de ses réformes de modernisation et de simplification des procédures administratives, la Direction Générale des Impôts (DGI) annonce que sa plateforme **e-services.impots.bj** sera bientôt ouverte aux contribuables partenaires relevant des **Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE)** de **Parakou, Lokossa et Comè**.

Dates de mise en service officielle de la plateforme :

- le 21 septembre pour le CIPE de Parakou ;
- le 28 septembre pour le CIPE de Comè ;
- et le 5 octobre pour le CIPE de Lokossa.

La DGI a pris toutes les dispositions nécessaires pour sensibiliser et former les contribuables concernés à l'utilisation de sa plateforme « **e-services** ». Cette mesure de digitalisation vise non seulement à réduire leur charge administrative, mais aussi à leur permettre d'accomplir aisément et en toute sécurité leurs obligations déclaratives et de paiement sans se déplacer.

C'est aussi une excellente mesure pour tous les petits contribuables qui souhaitent obtenir instantanément en ligne divers documents fiscaux dont les quittances et les attestations de régularité fiscale. Avec la DGI, le paiement de l'impôt devient un acte simple, rapide et transparent.

Le Directeur Général des Impôts